

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 26 Octobre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU (à partir du 7.1), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 5.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 7.3), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 7.3), Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 5.2), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN (à partir du 7.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF,

Etaient absents : M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Michel JASSEY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : M. Michel LOYAT

Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur : Alain LORIGUET, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Subventions aux associations - Gens du Voyage »	Montant prévu au BP 2017 : 11 000 € Montant de l'opération : 8 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », le Grand Besançon a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. De même, le schéma départemental 2013-2018 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation.

Dans cette démarche, le Grand Besançon intervient en tant que financeur de deux associations : Gadjé et l'ASET.

I. L'Association Gadjé

Depuis 2009, le Grand Besançon travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage (305 domiciliations en 2016 sur le Doubs), leur représentation, la défense de leurs droits et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles. A ce titre, Gadjé organise et veille au suivi RSA (revenu de solidarité active) des familles qui en sont bénéficiaires.

L'objectif de l'association reste d'atteindre un mieux-vivre ensemble entre voyageurs et sédentaires, dans le respect des droits et devoirs de chacun.

Du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment la socialisation, l'habitat, la professionnalisation.

Toutefois, certains accompagnements spécifiques nécessaires à une grande partie des familles présentes sur le territoire ne peuvent être actuellement aménagés du fait du manque de moyens humains et financiers de l'association.

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon et Gadjé ont lieu pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

En 2016, dans le département du Doubs, 332 familles ont été accompagnées par l'association, 262 personnes ont été suivies au titre du RSA et ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle. 75 % des allocataires RSA sont des femmes. 56% des allocataires possèdent une micro entreprise. Les autres sont en recherche d'emplois salariés, parents au foyer et/ou ont des problèmes de santé limitant leur insertion professionnelle.

En matière d'habitat, l'association est très sollicitée autant par les gens du voyage que par les partenaires (collectivités territoriales notamment) pour intervenir dans la réflexion, l'étude des problématiques rencontrées et l'accompagnement social de familles sédentarisées.

En l'espèce, Gadjé participe, en collaboration avec le Grand Besançon, les services de l'Etat et du Département et le Maire de la commune, au travail de régularisation du stationnement illicite des ménages installés depuis plusieurs années sur l'aire d'accueil de Saône.

Au titre de l'année 2017, l'association Gadjé sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000€ afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon.

II. L'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes)

A/ Rappel des missions

L'association promeut la scolarisation des enfants des gens du voyage. L'objectif est de transmettre les savoirs de base en lecture et écriture dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Elle défend le droit à l'école et par voie de conséquence, le droit au stationnement des familles ayant des enfants à scolariser.

Le droit commun s'applique en tous points aux enfants Tsiganes qui doivent suivre une scolarité dans les mêmes conditions que les autres élèves.

Par l'action de ses antennes scolaires mobiles (ASM) - communément appelées « camions-école » ; et en collaboration avec les familles, les institutions et les différents partenaires associatifs, l'ASET s'inscrit dans une mission qu'elle qualifie de « mission citoyenne » dont le but est d'éviter une relation discontinuée avec l'école.

Les antennes scolaires représentent donc une véritable passerelle pour les enfants de moins de 6 ans vers la maternelle. Si le besoin s'avère nécessaire, l'ASET organise une veille quotidienne pour encourager la fréquentation scolaire des enfants d'âge élémentaire (6-12 ans).

Pour les collégiens, jusqu'à 16 ans, l'association va intervenir de différentes façons. Elle propose, toujours par le biais du camion-école, un soutien pédagogique aux adolescents qui suivent un enseignement à distance (CNED). Elle participe également à la mise en place de dispositifs d'accueil en collège qui ont pour objectif de limiter le décrochage scolaire et de susciter l'envie d'apprendre. Pour les plus grands, l'enseignant de l'ASET accompagnera le jeune adulte dans ses souhaits en le mettant en relation avec les interlocuteurs adaptés (Centre de formation des apprentis, Chambre des métiers...).

Une enseignante avec une ASM intervient donc sur les aires de stationnement des gens du voyage du Grand Besançon.

B/ Actions menées en 2015-2016 sur le périmètre du Grand Besançon

Le bilan des années précédentes s'avère toujours aussi positif en termes de scolarisation, puisque l'ensemble des enfants âgés de moins de 11 ans présents sur l'aire de la Malcombe sont inscrits à l'école Jules Ferry.

En 2016, l'enseignante est intervenue sur plusieurs secteurs :

- Saône : les interventions de l'ASM s'inscrivent dans la continuité du travail effectué au cours des années précédentes auprès des mêmes familles. Le suivi de ces couples et de leurs enfants est une priorité pour l'association. Une scolarisation régulière et l'inclusion au collège restent des objectifs à atteindre,
- Saint-Vit : le suivi de l'ASM a notamment permis la scolarisation à temps complet d'une enfant en collège,
- Besançon : sur l'aire de la Malcombe, tous les enfants d'âge primaire sont scolarisés. L'enseignante est intervenue de façon régulière sur le terrain pour deux adolescents qui ont commencé l'année scolaire en collège ordinaire, mais ceux-ci ont choisi de terminer l'année scolaire avec le CNED. Six enfants ont participé au dispositif « Coup de pouce » au collège Ste Ursule/ Ste Famille. Ce dispositif créé en partenariat avec l'ASET a pour but d'accompagner les jeunes décrocheurs en leur proposant un apprentissage différent de celui délivré en collège ordinaire,
- aire de Pirey : une jeune mère a été accompagnée pour la scolarisation de son enfant au CP à l'école Jules Ferry.

Toutefois, les missions de l'ASET doivent être poursuivies pour maintenir ces avancées et soutenir une scolarité en école primaire souvent partielle.

Le financement de l'ASET permet d'assurer le fonctionnement quotidien des ASM et de l'association : entretien, consommations, matériel pédagogique, ...

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2017, **l'ASET sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000€.**

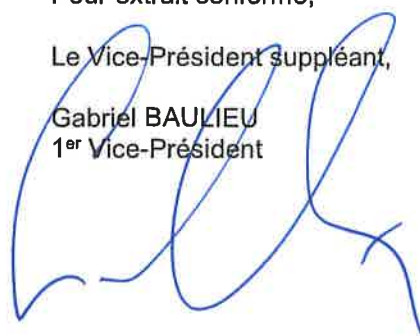
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 4 000€, au titre de l'année 2017, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil,
- d'une subvention de 4 000€, au titre de l'année 2017, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 07 NOV. 2017



Contrôle de légalité